L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 AOUT 1867.

DUPOUY & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semaine, $2; par trimestre, $3. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; par semaine, $2. TARIF D'ABONNEMENT.

Les annonces insérées, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par abonnement, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en spécial, dans la page éditoriale, paieront $10 net le carré par ligne.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les résolutions d'expression d'affiches paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées sur ordre.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont présentés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 7 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à dix heures et demie, sur les lieux, No 6, rue St-Joseph—Bois de pacotille ; et à son entrepôt, No 29, rue Jefferson : Un lot de marchandises, suivant inventaire déposé au bureau de Shérif.

Par Forstall & Spear, à midi, à la Bourse des Négociants et des Planteurs, rue Royale—Actions de la Banque de la Nlle-Orléans et 77 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par Alfred Bouligny, à midi, à la Bourse des Négociants et des Planteurs, rue Royale—Un certain bâtiment de la somme de $4,000.

Par Eugène Tourné, à 10 1/2 heures, au magasin des Impressionnés, MM. Cordelé & Bordelet, rue Vieille-Levée—Vente par commission d'ombrelles de Sauvebine, vitrailles, abyssine, kitsch, madère, sherry, porto, cognac, etc.

Par Louis Stern & Bro., rue des Deux-Amis, rue du Camp—400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt Eagle, dans la rue Commerce, entre Julie et Notre-Dame—Six machines à coudre de Grover.

Par S. Guinault, à l'entrepôt des rues Rousseau et Columbus—Le fonds d'épicerie de groceries, tête bière, assorti.

Par Hoffman & Marks, au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et fugaces.

Par A. Fribur, au No 40 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habits neufs, linge, etc.

☞ Achetez vos cigares et encouragez chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION !!

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10½ heures A. M., au No 67 rue St Joseph, Premier District, à l'adjudication de bois de construction, appartenant à Jacques P. Sax, son entrepôt, No 29 rue Jefferson, Second District, à l'adjudication d'un lot de marchandises.

Voir aux annonces.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan d'assez-de-vie fraugaises, vins, absinthe, etc., qui doit avoir lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M., au magasin des Impressionnés, MM. Bouteiré & Bordelet, No 27 rue Vieille-Levée, par le ministère de Eug. Tourné, encanteur. Pour les détails voir les annonces dans nos colonnes.

Les Singeries conventionnelles.

La révolution qui opprime, libère, élève et abaisse en même temps, n'est pas seulement dans le Congrès, elle est partout dans les Etats, appelée Etats libres avant la guerre, et quand l'occasion le permet, ces mêmes Etats tiennent à honneur de singer la grande assemblée nationale qui siége à Washington. C'est dans cet esprit de parfaite harmonie que diverses conventions ou législatures ont voulu reproduire les principaux traits politiques qui ont signalé le Congrès américain à l'attention du monde. Les unes ont paré de confédération, les autres d'exclusion ou d'extermination ; celle des Etats, qui n'ont pas dû adopter le nom de rebelles, ont adopté le suffrage universel sans distinction de race ou de couleur. Quel sublime effort d'égalité humaine ! quelle générosité divine dans cette concession ! Le grand parti des Radicaux veut bien s'exposer au danger que pourrait faire naître, comme contre-poids dans la balance électorale, le vote de 1,000,000 de nègres sur 1,000,000 de 150,000 électeurs blancs. Et notons bien que ces 10 nègres, comprenant leur nullité dans les Etats du Nord où ils se trouvent, n'y resteront pas longtemps. Ils préféreront de beaucoup l'égalité au Sud, où, massés par centaines de milliers, ils pourront partout faire pencher de leur côté la balance de scrutin. L'entraînement a déjà commencé, sans aucun doute, et dans deux ans on ne trouvera plus dans les Etats du Nord et dans le Canada que les nègres qui n'auront pas payé leur passage au Sud.

Des lors on peut apprécier sainement l'esprit républicain et le mérite démocratique de ces Etats, dont le pas un à pas, depuis l'égalité des droits avant la guerre, et qui ne l'ont instituée après la guerre que lorsque le Sud y a été soumis lui-même tout entier. Mais, il faut être juste à l'égard de ces Etats si tardivement amis du suffrage universel et de la parité des races, ils tâchent de singer le Congrès sur divers autres points de la politique radicale, par exemple, dans des Sumner, des Wilson, des Stevens, si toutefois ces hommes sont assez grands pour mériter l'honneur de couvrir de leurs noms les législateurs qui les imitent dans leurs actes, ne leur manque pas ; et de même que le Congrès a divisé le Sud en deux catégories de citoyens, les uns capables, les autres incapables, de même les conventions de l'Est ont voulu, par exemple, à vouloir diviser les citoyens de ce grand Etat. La convention, comme on le pense bien, avait à s'occuper de la question du suffrage universel. Pour un Etat du Nord, comme celui de New-York—Etat qui en vaut dix autres pour la force numérique de la population,—admettre les nègres au droit de vote était pas de chose facile, mais il y avait beaucoup d'état de priver les blancs ; et un petit Sherman ou un petit Southwell, nommé Axtell, a cet trouvé juste à point pour entamer la besogne. M. Axtell, donc, après avoir examiné la question sous toutes ses faces et dans ses détails, a fini par trouver que tous ceux qui avaient pris une part quelconque à la rebellion, ainsi que les déserteurs de l'armée, devaient être frappés d'incapacité électorale, et tout de suite cette incapacité a été votée à une majorité considérable. La singerie était complète, avec cette différence que l'exception congressionnelle se concentrait dans le Sud, tandis que l'incapacité de M. Axtell touchait aux franchises des citoyens du plus grand Etat du Nord. La mesure était par trop forte et tout le monde comprenait que, par un moyen ou par l'autre, elle ne pourrait tenir. En effet, quelques minutes après, M. Verplank, représentant de l'Erie, a offert un amendement qui comprenait dans les incapables tous ceux qui avaient fraudé en quelque manière le gouvernement fédéral pendant la guerre. Les Républicains, surpris, ont hésité d'abord, mais ayant fait si grand bruit de l'honnêteté du parti, ils ne pouvaient décemment repousser un amendement si moral, car s'est été parler d'une manière et voter d'une autre, c'est-à-dire détruire leurs discours par leurs actes. Ils ont donc adopté avec l'amendement de M. Verplank.

Alors, dit un correspondant, est venue la plus riche partie de l'affaire. Une armée de contractateurs, entrepreneurs, fournisseurs, munitionnaires, a fait son apparition à Albany, et de concert avec quelques membres républicains de la convention, cette armée d'élus mise à l'œuvre pour faire diminuer le chiffre des consommant ceux qui avaient frauder le gouvernement. Mais rien ne fait faire difficile comme l'intérêt, et il fallait ménager le sentiment public, et le cousin de l'habileté est été de noyer l'amendement voté dans une proposition collatérale qui l'eût détruit sans exciter les soupçons des gens honnêtes et sans mettre aux exécutions de M. Axtell. Mais l'habileté a manqué à son manœuvre, et la chose était réellement impossible, car il a fallu s'obscurcir avec les délégués démocrates pour atteindre le but. Au premier abord, les démocrates ont semblé tête pas disposés à entrer dans un arrangement où les républicains avaient pâlé à gagner que l'eau, attendu que l'amendement électoral, par cette participation à la rebellion, ne frappait qu'indirectement de disqualification faible, comparé au nombre des coupables indéfinis et des fraudeurs de nouvelle fait. Cependant, prenant par une majorité qui leur est certainement honteuse, ce qui aurait pu en sortir pour honte comme